



VISANA

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Berne, le 31 août 2017

L'app Visana est disponible!

L'app Visana pour smartphone combine tous les avantages du portail en ligne destiné à la clientèle MyVisana, avec même de nombreuses fonctions supplémentaires: que ce soit pour obtenir rapidement un aperçu de la couverture ou pour envoyer directement la facture du médecin, Visana est joignable à tout moment et où que vous soyez. C'est cela le service.

Avec MyVisana, Visana a été un des premiers assureurs-maladie à introduire, il y a plus de 15 ans, un portail en ligne destiné à la clientèle. Néanmoins, les besoins des clientes et clients ont changé au cours des dernières années, avec l'utilisation des smartphones. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui l'app Visana pour les appareils Apple et Android. Avec cette dernière, les personnes assurées peuvent

- photographier et envoyer simplement vos factures de médecin,
- télécharger les cartes d'assurance de toute la famille, en route,
- se connecter par Touch-ID ou code pin,
- se connecter sur plusieurs appareils,
- disposer de toutes les nouveautés et offres sous visana.ch compact dans l'application Visana.

De plus, l'app offre toutes les fonctionnalités que MyVisana, le portail en ligne destiné à la clientèle, connaît déjà, tel qu'un aperçu des polices et des décomptes de prestations. Visana entend offrir à sa clientèle un service de premier ordre également sur le smartphone: simple, rapide et où que vous soyez.

L'app Visana est disponible dès à présent dans l'Apple-Store ou dans Google Play Store.



Vous trouverez des informations complémentaires sur l'app sous: <https://www.visana.ch/app>

Le groupe Visana en bref

Le groupe Visana fait partie des leaders parmi les assureurs-maladie et accidents en Suisse. Il propose l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), des assurances-maladie complémentaires et assurances de ménage selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que des assurances-accidents selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA). Visana assure une clientèle privée (particuliers et familles) de même qu'une clientèle entreprises (entreprises, institutions publiques et associations). Pour cette dernière, elle propose des assurances-accidents et de perte de salaire. Le groupe Visana compte en tout plus d'1,1 million d'assurés/es, dont près de 583 000 disposent de l'assurance de base auprès de Visana. Entre le siège principal à Berne et 100 agences partout en Suisse, le groupe Visana emploie près de 1300 collaboratrices et collaborateurs. Le volume des primes s'élève à plus de 3,1 milliards de francs.

Pour de plus amples informations

David Müller

Responsable de la communication d'entreprise

Ligne directe: 031 357 93 31

Tél. portable: 076 495 74 91

E-mail: david.mueller@visana.ch

Site Internet: www.visana.ch

Facebook: www.facebook.com/Visana2